

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 Octobre 2015

Le 2 octobre deux mil quinze à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de MAIZILLY s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. PALLUET Joël, Maire.

Présents : MMS. PALLUET. GILLET. TILOUCH. CHIZELLE. GAUDARD. MMES LEBEAU. LAJUGIE.

Absents : MMS. DUHEZ. BENATRE. BUHAGIAR. PATIN

Secrétaire de séance : M GILLET

Après lecture et signature du compte-rendu de la réunion précédente, les décisions suivantes ont été prises :

→ CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une troisième réunion de travail sur l'élaboration de la carte communale avec le bureau d'études a eu lieu. Elle fait suite au diagnostic et permet de rappeler les enjeux soulevés dans cette première phase de travail afin de se fixer des objectifs pour l'avenir, qui seront le fil conducteur du document de carte communale. Ce projet communal justifiera la définition du zonage.

En termes de surfaces le projet communal prévoit des disponibilités foncières de l'ordre de 9000m² pour l'habitat, là aussi en compatibilité avec le SCOT. Le CU pour 4 lots accordé près du cimetière à prendre en compte est à décompter, pour une surface de 4600 m². Ainsi la définition des zones constructibles doit prévoir des surfaces disponibles de l'ordre de 4400m².

Les élus valident le principe d'un projet communal visant à préserver les espaces et l'activité agricole. L'objectif est également de permettre au garage automobile d'évoluer.

Le classement de la RD4 en voie à grande circulation engendre un recul plus important de 75m à partir de l'axe. A cela s'ajoute la problématique de stabilité des terrains surplombant la RD4, soulignée par le Département.

Par conséquent la définition de zones constructibles sur les secteurs riverains de la RD4 est peu favorable, même s'ils bénéficient d'une desserte en bus.

Il apparaît pertinent de privilégier les secteurs desservis par l'assainissement collectif pour les constructions neuves, d'autant plus que la station présente une capacité à recevoir d'avantage d'effluents.

En dehors du bourg, la distance des hameaux et secteurs bâtis par rapport au bourg est à prendre en compte. Il n'est en effet pas opportun de prévoir de nouvelles constructions sur des secteurs éloignés. De plus, le développement de l'habitat doit se faire à 90-95% dans la ceinture verte du SCOT définie au niveau du bourg et sur Chez Déal – Michaudon.

Le projet de zonage prévoit 4500m² de disponibilité foncière : 2 parcelles situées au bourg. Pour rappel, le CU accordé à côté du cimetière représente une surface de 4600m². Le total s'élève donc à 9100m², ce qui est compatible avec le SCOT (9000m²).

→ ETUDE DE L'AMENAGEMENT GLOBALE DU BOURG (EAGB)

Plusieurs réflexions ont été engagées :

*RD4 et ses abords : Sécurité à améliorer le long de la RD4, en particulier pour les piétons qui utilisent les arrêts de bus avec possibilité de prévoir des panneaux lumineux et de passer de 3 arrêts de bus à un sur la place de l'auberge (tourne à gauche du ressort du département).

*Le Bourg : Un bourg de taille limité mais des voiries parfois surdimensionnées (abords mairie et église). Une présence végétale importante qui sera un support potentiel à l'identité du bourg

*Des problèmes ponctuels d'accessibilité des bâtiments publics (église, salle des fêtes) devront être résolus.

*Les abords de l'église devraient être retravaillés pour revaloriser le bâtiment (nettoyage de la végétation).

* La réhabilitation et la mise en accessibilité du bâtiment de l'ancienne école seraient trop onéreuses. Aussi, il pourrait être envisagé de vendre ce bâtiment.

→ AGENDA D'ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que l'agenda d'Accessibilité Programmée devait être déposé avant le 27 septembre 2015 en Préfecture conformément à la loi du 11 février 2005 qui prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015. Il précise qu'il a eu recours à l'agence d'Architecture Brosselard et Troncy pour l'aider à élaborer l'agenda, et qu'il y aura lieu de payer les honoraires d'un montant de 2090 € HT. Les travaux de mise en accessibilité devront être réalisés d'ici 3 ans.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dépôt de l'agenda d'accessibilité Programmée et l'intervention de l'agence.

→ TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur Le Maire mentionne au conseil municipal qu'il est possible de modifier le taux de la taxe d'aménagement avant le 30/11/2015 pour application au 01/01/2016.

A l'unanimité, le Conseil décide de reconduire le taux actuel de 2% pour l'année 2016.

→ VOIRIE 2016

Comme initialement prévu en 2015, les travaux de voirie porteront sur la zone des Verchères ainsi que l'accessibilité de la mairie par le local technique.

Une demande de subvention au département de la Loire sera effectuée dès réception du devis.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Afin de réduire les coûts, la communauté de communes propose de mutualiser l'achat des panneaux de signalisation stationnement personnes handicapées. La commune décide de commander 3 panneaux.

→ PROGRAMME CULTUREL 2016

Monsieur le Maire expose l'idée d'organiser un concert annuel de musique classique dans l'église, concert financé par la commune. Une association, désignée pour l'organisation et la vente des billets, récolterait les recettes. Afin de garantir une équité, un roulement entre les associations serait opéré.

Ainsi, les associations ne recevraient plus de subventions communales mais se verraient confier la gestion du concert.

Une subvention de la communauté de communes pourrait en partie financer le projet et la communication serait assurée par les banques.

Les membres du conseil municipal recherchent une idée de concert pour l'année 2016.

→ FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE PUBLIQUE DE CHARLIEU

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une participation aux frais de scolarité des élèves a été mise en place pour l'école publique de CHARLIEU. Il précise qu'il a rencontré le Maire de la commune qui lui a présenté le détail des dépenses de fonctionnement des écoles publiques. Une participation de 380 € est demandée par la commune de CHARLIEU pour l'année 2015, l'effectif pour la commune de Maizilly est de 4 élèves en totalité.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la participation de 380 € par élève à l'école publique de CHARLIEU.

→ SCHEMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire, donne lecture au conseil municipal du schéma de mutualisation 2015-2020 de la communauté de communes Charlieu-Belmont. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le schéma de mutualisation de la communauté de communes.

→ RPOS 2014 SIEVS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résumé du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2014 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin.

